

Québec, le 23 octobre 2014

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 24 septembre 2014, le député de Chapleau déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant de détaxer les soins de drainage lymphatique et de technique de décongestion combinée Vodder lorsqu'il s'agit de soins pour traiter le lymphœdème primaire ou secondaire.

Nous tenons à vous assurer que nous sommes bien au fait de cette maladie. Et nous sommes bien conscients que les difficultés quotidiennes qu'implique un lymphœdème sont déjà bien suffisantes et que des inquiétudes budgétaires ne devraient pas empêcher les personnes de recevoir le traitement approprié à leur état.

Par ailleurs, une étude a été commandée par la Direction québécoise de cancérologie à l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) afin de produire une revue systématique de la littérature sur les preuves scientifiques actuellement disponibles au regard de la prévention, du diagnostic et de la prise en charge optimale du lymphœdème secondaire lié au cancer. Le rapport confirme l'efficacité des bandages compressifs durant la phase intensive et des vêtements de compression durant la phase de maintien. Cependant, il y a peu de preuves confirmant l'efficacité du drainage lymphatique. « Le drainage lymphatique manuel effectué par des professionnels de la santé dûment formés pourrait avoir un certain effet à court terme sur la réduction du volume lorsqu'il est utilisé comme seule modalité de traitement. Toutefois, les résultats sont contradictoires quant aux bénéfices réels engendrés par l'ajout de ce type de massage aux bandages compressifs multicouches peu élastiques. »

...2

Aussi, il existe un programme de remboursement des bandages et des vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphœdème. Ce programme est administré par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Ce programme couvre, par année, 75 % du coût d'achat d'un ensemble de produits pour un bandage multicouche et d'un ensemble de vêtements de compression par membre atteint jusqu'à concurrence du montant maximum établi. Le coût maximal des produits couverts est indexé chaque année en fonction de l'inflation.

De plus, il est prévu de mettre en place un comité dont le mandat sera, notamment, de colliger l'ensemble des connaissances actuelles sur les meilleurs moyens de prévenir et traiter le lymphœdème et autres séquelles du cancer. Si de nouvelles données scientifiques confirment l'efficacité du drainage lymphatique dans le traitement du lymphœdème, nous évaluerons alors la possibilité d'améliorer l'accès à ce type de traitements.

Soyez assuré que nous sommes sensibles à la situation des personnes vivant avec un lymphœdème et à ses conséquences sur leur qualité de vie. Une meilleure prise en charge du lymphœdème est pour nous prioritaire dans la lutte contre le cancer.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

N/Réf. : 14-MS-04125